

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 906

30 avril 2010

SOMMAIRE

Abhaya S.à r.l.	43445	Headland Finance S.à r.l.	43451
Agrinvest S.A.	43451	Hofibel Investments Holding S.A.	43444
Alchemy Finance Holding SA	43451	Hofibel Investments Holding S.A.	43448
Alchemy Finance Holding SA	43451	Jalador Holding S.A.	43448
AlphaHouse Investments S.A.	43481	Land Breeze II S.à r.l.	43460
AM Conseil S. à r.l.	43475	Leaderman SA	43450
AME Ventures International S.A.	43445	Leaderman SA	43449
A.P. International S.A.	43444	Loire Properties S.à r.l.	43448
ArcHouse Projects & Design S.A.	43448	Lux-Bowling	43479
Arthemisa	43445	Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G.	43449
Barracuda S.à r.l.	43446	Marques Balci S.à r.l.	43488
Bering GmbH	43446	MBP Holding	43450
Betterstore Self Storage Luxco 1 S.à r.l.	43443	Netprod Corporation S.à r.l.	43442
Brazil Investments S.A.	43447	Pan European Ventures S.A.	43442
Café Le Mont International	43445	Property Langenfeld S.à r.l.	43442
Catfish Sàrl	43447	Rhone Properties S.à r.l.	43447
Clown Trigger S.à r.l.	43447	Rony-Rony International S.A.	43443
Compagnie Financière Maxwell S.A.	43443	Rony-Rony International S.A.	43443
CSC Pharmaceuticals S.A.	43452	Shades of Pale S.à r.l.	43443
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.	43472	Sheridan Consult S.A.	43442
EFFIPLEX	43478	SOVALIM S.à r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	43488
Euro Food Participations S.A.	43445	SPC Holding S.A.	43476
Euroleisure Holding S.A.	43450	Stelth Holding S.A.	43471
Fabricola S.A.	43444	Tagus Properties S.à r.l.	43449
GDP	43446	Victoria Management S.à r.l.	43449
Gicema Group S.A.	43488	Victor Sustainable Architecture S.A.	43450
Global Focus S.A.	43451	Vista Point Technologies (Lux)	43444
Grupo Le Mont	43446	Vista Point Technologies (Lux)	43444

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.052.

La liste des signatures autorisées A et B a été enregistrée et déposée au registre de commerce des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042473/13.

(100042898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Sheridan Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 146.489.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration en date du 26 février 2010:

1) Nomination de Monsieur Gunter Graw, né le 17 juillet 1962 à Nordhorn (Allemagne), et résidant professionnellement au 7, Hondsbreck, L-5835 Alzinger, Administrateur-Délégué avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHERIDAN CONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010042470/14.

(100043025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.538.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4^{ème} étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Langenfeld S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042495/13.

(100043001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Netprod Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 150.642.

L'associé unique a pris en date du 4 mars 2010 les résolutions suivantes:

- Il approuve la démission de Monsieur Didier RYCKE LYINCK de ses fonctions de gérant.
- Il nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Jean-Marie DEMEURE, conseiller économique, demeurant à L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jean-Marie DEMEURE

Gérant

Référence de publication: 2010042711/14.

(100042915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Rony-Rony International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.212.

Le bilan au 23/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042681/10.

(100042608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Rony-Rony International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.212.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042682/10.

(100042605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Shades of Pale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.477.

Le bilan au 23/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042683/10.

(100042603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Betterstore Self Storage Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.288.400,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.357.

L'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale le 14 décembre 2009 de Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l. en Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2010042684/12.

(100042961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Compagnie Financière Maxwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.673.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2008 qui annule et remplace le bilan au 31/12/2008 déposé le 11/09/2009 portant le numéro de dépôt L090141719 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042687/12.

(100042622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Hofibel Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042680/10.

(100042612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042689/10.

(100042689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042690/10.

(100042687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042688/12.

(100042693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Fabricola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010042665/12.

(100042589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.939.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2010042666/12.

(100042586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Euro Food Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.914.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 que:
Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042667/12.

(100042944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Café Le Mont International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.682.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042668/10.

(100042618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Abhaya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.594.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042663/10.

(100042791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Arthemisa, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010042658/10.

(100043021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Grupo Le Mont, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.681.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042671/10.

(100042615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Barracuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042656/10.

(100042904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042655/10.

(100042548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

GDP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 décembre 2009 que Monsieur Denis DRUMMOND, demeurant au 8, rue des Colombes, F-92600 Asnières sur Seine, agissant en sa qualité d'associé de la société GDP, société à responsabilité limitée dont le capital est de 1.553.600,- Euros représenté par 160.000 parts sociales d'un montant de 9,71 Euros chacune, a cédé et transféré:

- 16.614 parts sociales de la société qui lui appartenaient à CHEQUERS CAPITAL, F.C.F.R., rep. par CHEQUERS CAPITAL PARTNERS, soc. de gestion, siégeant au 48Bis, Avenue Montaigne, F-75008 Paris.

- 2.927 parts sociales de la société qui lui appartenaient à ABN AMRO CAPITAL A, F.C.P.R., rep. par ABN AMRO CAPITAL France, soc. de gestion.

- 2.669 parts sociales de la société qui lui appartenaient à ABN AMRO CAPITAL B, F.C.P.R., rep. par ABN AMRO CAPITAL France, soc. de gestion.

- 4.372 parts sociales de la société qui lui appartenaient à CVM INVESTISSEMENT SAS, siégeant au 9, avenue Matignon, F-75008 Paris.

- 13.417 parts sociales de la société qui lui appartenaient à CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, siégeant au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour la société

GDP

Référence de publication: 2010042645/24.

(100042954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Catfish Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042650/10.

(100042939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Clown Trigger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042651/10.

(100042958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Brazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 83.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAZIL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010042652/10.

(100043211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.592.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Steven Edward Oliver
- Anthony Robert Buckley

Gérant B:

- Frank W.J.J. Welman
- Marco Weijermans
- Jean-Jacques Josset

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rhone Properties S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010042728/24.

(100042733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Jalador Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 48.893.

Le bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042696/10.

(100042675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

ArcHouse Projects & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.521.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042701/10.

(100042674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Hofibel Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042702/10.

(100042673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Loire Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.510.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Steven Edward Oliver
- Anthony Robert Buckley

Gérant B:

- Frank W.J.J. Welman
- Marco Weijermans
- Jean-Jacques Josset

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loire Properties S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010042729/24.

(100042731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Victoria Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.084.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042724/10.

(100042671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042731/10.

(100042652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 57.027.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042733/10.

(100042650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Tagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.951.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Steven Edward Oliver
- Anthony Robert Buckley

Gérant B:

- Frank W.J.J. Welman
- Marco Weijermans
- Jean-Jacques Josset

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tagus Properties S.à r.l.
Marco Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2010042730/24.

(100042729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Euroleisure Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.155.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042736/10.

(100042629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042726/10.

(100042657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

MBP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.444.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042734/10.

(100042643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Victor Sustainable Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.934.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07 mai 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3 Rue des Foyers.

- La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommée administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- La société ABROAD FIDUCIAIRE SARL, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- La société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617 a été nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Pour VICTOR SUSTAINABLE ARCHITECTURE S.A .

Référence de publication: 2010042458/24.

(100042498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Agrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 142.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010042768/12.

(100042695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.370.600,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.523.

Les comptes annuels au 23 novembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bereldange, le 9 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042745/12.

(100042762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Alchemy Finance Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 80.565.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042738/10.

(100042624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Global Focus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 47.193.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.03.10.

Signature.

Référence de publication: 2010042766/10.

(100042698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Alchemy Finance Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 80.565.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042737/10.

(100042628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.149.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CSC Pharmaceuticals S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 17, rue des Bains (R.C.S. Luxembourg, section B number 84149), incorporated by a notarial deed on 28 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of 25 February 2002. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 11 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1321 of 8 July 2006.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Fabio MASTROSIMONE, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of the class of shares and conversion of all the class A and the class B shares into 150.002 ordinary shares of EUR 100.- each.

2. Complete revision of the Articles of Incorporation in an English version followed by a French version as follows. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail:

" **Art. 1.** The corporation (société anonyme) is existing under the name of "CSC PHARMACEUTICALS S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The corporation has as object to carry on the business of importers, exporters, manufacturers, distributors, wholesalers, retailers, of all classes and kinds of goods and merchandise, and to act as general agents, in the purchase, sale or transfer of such goods and merchandise and to carry on all or any of the businesses of warehousemen, distributors, shippers, carriers, forwarding agents, assemblers, contractors, dealers and packers of articles, things, goods and commodities of all kinds.

The corporation has also as object all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations, which it may deem useful to promote and facilitate directly and indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifteen million two hundred Euro (15,000,200.- EUR) divided into one hundred fifty thousand two (150,002) ordinary shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding three financial years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of the Chairman of the Board of Directors and another Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

In case the board of directors is composed of more members, the Managing Director is charged with the daily management of the Company.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding three financial years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of June at 5.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel the class of shares and to convert all the class A and the class B shares into one hundred and fifty thousand two (150,002) ordinary shares of one hundred euro (EUR 100.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to proceed to a complete revision of the Articles of Incorporation in an English version followed by a French version as follows:

Art. 1. The corporation (société anonyme) is existing under the name of "CSC PHARMACEUTICALS S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The corporation has as object to carry on the business of importers, exporters, manufacturers, distributors, wholesalers, retailers, of all classes and kinds of goods and merchandise, and to act as general agents, in the purchase, sale or transfer of such goods and merchandise and to carry on all or any of the businesses of warehousemen, distributors, shippers, carriers, forwarding agents, assemblers, contractors, dealers and packers of articles, things, goods and commodities of all kinds.

The corporation has also as object all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations, which it may deem useful to promote and facilitate directly and indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifteen million two hundred Euro (15,000,200.- EUR) divided into one hundred fifty thousand two (150,002) ordinary shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding three financial years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of the Chairman of the Board of Directors and another Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

In case the board of directors is composed of more members, the Managing Director is charged with the daily management of the Company.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding three financial years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of June at 5.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CSC Pharmaceuticals S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue des Bains (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 84149), constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 25 février 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321 du 8 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Annulation des classes d'actions et conversion de toutes les actions de classe A et de classe B en 150.002 actions ordinaires de EUR 100,-chacune.

2. Refonte complète des statuts comme suit et adoption de la langue anglaise avec traduction en langue française, la langue anglaise faisant foi en cas de divergence:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CSC PHARMACEUTICALS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a comme objet d'exercer l'activité d'importateur, d'exportateur, de fabricant, de distributeur, de grossiste, de détaillant, sous toutes les formes et sortes de biens et de marchandises que ce soit, agir en tant qu'agents généraux, dans l'achat, la vente ou le transfert de tels biens et marchandises et d'exercer toute activité de magasinier, de distributeur, d'expéditeur, transporteur, de transitaire, d'assembleur, d'entrepreneur, de négociant et d'emballage d'articles, choses, biens, et de matières premières de toute sortes.

La société a également comme objet toutes activités commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous n'importe quelle forme, dans toute entreprise ayant la forme d'une société en commandite

par actions ou d'une société anonyme, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la réalisation d'un portefeuille de tous types de titres transmissibles, pour participer à la création, au développement et au contrôle de tous types d'entreprises, pour acquérir, tous titres par voie d'apport, de souscription, de rachat ou autrement, d'option et les réaliser par voie de vente, transfert, échange. La société peut emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute société dans laquelle elle a un intérêt substantiel direct ou indirect.

La société peut également procéder à l'acquisition, à l'administration, au développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou pas et en général, effectuer toutes les opérations immobilières à l'exception de celles réservées à un négociant en immobilier et ceux concernant le placement et la gestion d'argent.

En général, la société peut effectuer n'importe quelle activité patrimoniale, meuble ou immeuble, commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes les transactions et opérations, qu'elle peut considérer utile pour promouvoir et faciliter directement et indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quinze millions deux cents euros (15.000.200,- EUR) divisé en cent cinquante mille deux (150.002) actions ordinaires de cent euros (100 EUR,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective du Président du Conseil d'administration et d'un autre administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Si le Conseil d'Administration est composé de plusieurs membres, l'administrateur délégué sera en charge de la gestion journalière de la société.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

3. Divers

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler les classes d'actions et de convertir toutes les actions de classe A et de classe B en cent cinquante mille deux (150.002) actions ordinaires de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter la langue anglaise avec traduction en langue française. Les statuts seront conçus comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CSC PHARMACEUTICALS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a comme objet d'exercer l'activité d'importateur, d'exportateur, de fabricant, de distributeur, de grossiste, de détaillant, sous toutes les formes et sortes de biens et de marchandises que ce soit, agir en tant qu'agents généraux, dans l'achat, la vente ou le transfert de tels biens et marchandises et d'exercer toute activité de magasinier, de distributeur, d'expéditeur, transporteur, de transitaire, d'assembleur, d'entrepreneur, de négociant et d'emballage d'articles, choses, biens, et de matières premières de toute sortes.

La société a également comme objet toutes activités commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous n'importe quelle forme, dans toute entreprise ayant la forme d'une société en commandite par actions ou d'une société anonyme, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la réalisation d'un portefeuille de tous types de titres transmissibles, pour participer à la création, au développement et au contrôle de tous types d'entreprises, pour acquérir, tous titres par voie d'apport, de souscription, de rachat ou autrement, d'option et les réaliser par voie de vente, transfert, échange. La société peut emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute société dans laquelle elle a un intérêt substantiel direct ou indirect.

La société peut également procéder à l'acquisition, à l'administration, au développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou pas et en général, effectuer toutes les opérations immobilières à l'exception de celles réservées à un négociant en immobilier et ceux concernant le placement et la gestion d'argent.

En général, la société peut effectuer n'importe quelle activité patrimoniale, meuble ou immeuble, commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes les transactions et opérations, qu'elle peut considérer utile pour promouvoir et faciliter directement et indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quinze millions deux cents euros (15.000.200,- EUR) divisé en 150.002 (cent cinquante mille deux) actions ordinaires de cent euros (100 EUR,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective du Président du Conseil d'administration et d'un autre administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Si le Conseil d'Administration est composé de plusieurs membres, l'administrateur délégué sera en charge de la gestion journalière de la société.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En cas de divergences, la version anglaise primera sur la version française.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, C. COULON-RACOT, C. DAY-ROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2455. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010044300/486.

(100045050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand ten, on the tenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010,

People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2), represented by Brigitte CZOSKE, lawyer, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 10, 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the Sole Unitholder of Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.836, incorporated by a deed enacted on October 9th, 2009, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 13th, 2009 under number 2226, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 27th, 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 22nd, 2010 under number 6599, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 29th, 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 23rd, 2010 under number 6885, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on November 18th, 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 28th, 2009 under number 2519, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on December 30th, 2009 by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on December 31st, 2009 by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1.- Setting up of two additional classes of mandatory redeemable preferred units as follows: the mandatory redeemable preferred C units and the mandatory redeemable preferred D units, in order for the corporate capital of the Company to be represented by five (5) classes of units;

2.- Amendment to the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the setting up of two additional new classes of mandatory redeemable preferred units of the Company (mandatory redeemable preferred C units and mandatory redeemable preferred D units);

3.- Increase of the corporate capital of the Company by a total amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,370,964,544.- (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars), represented by the existing 1,008,791,474 (one billion eight million seven hundred ninety-one thousand four hundred seventy-four) ordinary units, 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, to the amount of USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars) by the issue of 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety three) ordinary units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units, and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to payment in kind of an amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars);

4.- Subscription to all the additional newly issued units by the Sole Unitholder, and payment by contribution in kind;

5.- Amendment to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the aforementioned corporate capital increase and other related steps;

6.- Amendment to article 11.2 of the articles of incorporation of the Company;

7.- Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company; and

8.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to set up two (2) additional classes of units as follows: mandatory redeemable preferred class C units and mandatory redeemable preferred class D units. The respective rights and obligations attached to each class of units will be defined in the way as set forth in the newly amended article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the Sole Unitholder decides to restate and amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at USD 1,370,964,544.- (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars), represented by five (5) classes of units as follows: 1,008,791,474 (one billion eight million seven hundred ninety-one thousand four hundred seventy-four) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units") 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 0 (zero) mandatory redeemable preferred C units and 0 (zero) mandatory redeemable preferred D units (hereinafter the latter four classes shall be referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All units are fully paid up.

5.3 All Mandatory Redeemable Preferred Units are issued in the form of redeemable units within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of Mandatory Redeemable Preferred Units can only be made by the means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), and subject to the provisions of these articles of incorporation, Mandatory Redeemable Preferred Units will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Units then issue upon expiry of a nine (9) year period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Units are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the Mandatory Redeemable Preferred Units, is entitled to redeem some or all of the Mandatory Redeemable Preferred Units then in issue on either one or several occasions at any time before the Final Mandatory Redemption Date;

(iii) except as provided otherwise by a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units, the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be equal to (i) if paid in cash: the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Units plus any accrued but unpaid dividend, plus (as the case may be) any outstanding units premium in connection with the outstanding Mandatory Redeemable Preferred Units; such units premiums having been credited to special reserve accounts of the Corporation to that effect or (ii) if paid in kind: the value of the asset financed by the Mandatory Redeemable Preferred Units and used for payment of the redemption price. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be paid prior to any redemption; and

(iv) Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units at least twenty (20) days prior to the redemption date, a written notice shall be sent by the Corporation by registered mail to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Units, at its address last shown in the register of unitholders, notifying such holder of the class and the number of Mandatory Redeemable Preferred Units to be redeemed, specifying the redemption date and the redemption price. The redemption price of such Mandatory Redeemable Preferred Units shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account provided to the Corporation by such holder before the redemption date.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Units will be cancelled forthwith after redemption.

5.4 Notwithstanding the provisions of articles 49-8 of the Law and article 5.3 of these articles of incorporation, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the mandatory redeemable preferred C units is entitled to redeem all (but not some) of the mandatory redeemable preferred C units then in issue at any time before the Final Mandatory Redemption Date at a redemption price equal to any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds) obtained by the Corporation from the investment made out the proceeds of the mandatory redeemable preferred C units (the "Class C Investment"), minus any costs directly related to the Class C Investment. The same applies in case of redemption of the mandatory redeemable preferred C units at the Final Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, in case of redemption of some (but not all) of the mandatory redeemable preferred C units, the provisions of article 5.3 of these articles of incorporation shall apply.

Subject to articles 5.6 and 5.7 below, the holders of mandatory redeemable preferred C units will only be entitled to a payment right in respect of any dividends or other distribution or capital repayment to the extent that the funds/assets

to be distributed derived from the Class C Investment. Holders of the mandatory redeemable preferred C units are not entitled to distribution rights in case they derive from investments made by the Corporation other than the Class C Investment.

5.5 Notwithstanding the provisions of articles 49-8 of the Law and article 5.3 of these articles of incorporation, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the mandatory redeemable preferred D units is entitled to redeem all (but not some) of the mandatory redeemable preferred D units then in issue at any time before the Final Mandatory Redemption Date at a redemption price equal to any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds) obtained by the Corporation from the investment made out the proceeds of the mandatory redeemable preferred D units (the "Class D Investment"), minus any costs directly related to the Class D Investment. The same applies in case of redemption of the mandatory redeemable preferred D units at the Final Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, in case of redemption of some (but not all) of the mandatory redeemable preferred D units, the provisions of article 5.3 of these articles of incorporation shall apply.

Subject to articles 5.6 and 5.7 below, the holders of mandatory redeemable preferred D units will only be entitled to a payment right in respect of any dividends or other distribution or capital repayment to the extent that the funds/assets to be distributed derived from the Class D Investment. Holders of the mandatory redeemable preferred D units are not entitled to distribution rights in case they derive from investments made by the Corporation other than the Class D Investment.

5.6 Holders of mandatory redeemable preferred class A units will be entitled to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 4.559% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year from the date of issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class A units shall be due; and payable thereon on the last day of March, June, September and December (a "Payment Date"), provided that if such date is not a day on which commercial banks are open for banking business in Luxembourg, China or the United States (the "Banking Day") the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to the holders of mandatory redeemable preferred class A units on the register of members of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class A units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Subject to articles 5.4 and 5.5 above, holders of mandatory redeemable preferred class A units will also be entitled to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Except otherwise provided herein, any payment obligation of the Corporation due to holders of mandatory redeemable preferred class A units will rank senior to any other payment due by the Corporation to any holder of other units issued by the Corporation (regardless of the class to which these units belong).

5.7 Holders of mandatory redeemable preferred class B units will be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 10% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year from the date of issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class B units shall be due and payable thereon on the last day of each Payment Date provided that if such date is not a Banking Day the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to holders of mandatory redeemable preferred class B units on the register of members of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class B units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Subject to articles 5.4 and 5.5 above, holders of mandatory redeemable preferred class B units will also be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Any payment obligation of the Corporation due to holders of mandatory redeemable preferred class B units will rank behind any payment obligations to the holders of mandatory redeemable preferred class A units.

5.8 Any payment obligation of the Corporation due in accordance with article 5.4 of these articles of incorporation to the holders of mandatory redeemable preferred C units will rank senior to any payment obligation due to the holders of mandatory redeemable preferred A units and mandatory redeemable preferred B units.

5.9 Any payment obligation of the Corporation due in accordance with article 5.5 of these articles of incorporation to the holders of mandatory redeemable preferred D units will rank senior to any payment obligation due to the holders of mandatory redeemable preferred A units and mandatory redeemable preferred B units.

5.10 In any circumstances whatsoever, dividends accrued on all the Mandatory Redeemable Preferred Units shall be cumulative from the date of issue, whether or not funds of the Corporation are permitted to be distributed, under the Law or any the provisions of these articles of incorporation, on any relevant Payment Date; provided, for the avoidance of doubt, that at no time shall any accumulated dividend amount be paid thereon in excess of the amount permitted under the provisions of the Law relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts."

Third resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,370,964,544.- (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars) to the amount of USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars), by the issue of 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety-three) ordinary units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units, and 2,526,183 (two million five hundred twenty six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars), the whole amount to be fully paid up through the contribution in kind.

*Fourth resolution:
Subscription - Payment*

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety-three) ordinary units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars) by the contribution in kind.

Description of the contribution

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claims held by the Sole Unitholder against the Company and Land Breeze S.a r.l., for a total amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars) (hereafter collectively referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the total amount of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars) on the basis of two valuation reports issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Reports").

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Reports issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim, and its ownership.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and contribution agreements have already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party; and
- the Claim currently consists of USD 19,224,586.- (nineteen million two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-six US Dollars).

Board of Managers' intervention

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, duly substituted to the appointed special attorney of the Company, presenting extracts of the minutes of the board of managers and having approved the valuation described above. In consideration for this contribution, the Company will issue 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety-three) ordinary units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units, and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety-three) fully paid-up ordinary units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) fully paid-up mandatory redeemable preferred C units, and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) fully paid-up mandatory redeemable preferred D units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation which can be read as follows:

5.1. The Corporation's corporate capital is set at USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars), represented by five (5) classes of units as follows: 1,016,801,167 (one billion sixteen million eight hundred one thousand one hundred sixty-seven) ordinary units, (hereinafter the "Ordinary Units"), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units (hereinafter the latter four classes shall be referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Sixth resolution

the Sole Unitholder decides to amend article 11.2 of the articles of incorporation which can be read as follows:

" **11.2.** Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting."

Seventh resolution

The Sole Unitholder decides to amend article 14 of the articles of incorporation which can be read as follows:

" **Art. 14. Bank powers.**

14.1 The board of managers shall determine the relevant applicable banking powers of the Corporation as well as the restrictions thereof.

The board of managers is the competent body to appoint one or more duly authorized signatory agent(s) (hereinafter the "Officer(s) C") in respect of one or more bank accounts (hereinafter the "Bank Account") of the Corporation of any type (including but not limited to cash account, custodian account, brokerage account) in any jurisdiction.

14.2 The bank powers (including the appointment and removal of Officer(s) C) as defined according to article 14.1 first sentence, above may only be revoked and/or amended by any decision passed by the board of managers.

14.3 The opening, maintenance, operation, and/or closing of any of the Bank Accounts of the Corporation (including but not limited to negotiating, agreeing, execution, delivery, amendment and/or termination of any agreements, contracts, documents, mandates, instructions, notices, letters, forms) (whether in Luxembourg or elsewhere) as well as funds and/or securities transfers, instructed by the Corporation will be made validly and duly only upon the joint signature of any of the managers (regardless of the class to which such manager belongs) and any Officer C, with the exception that the board of managers may authorize, for specific investment determined by the board of managers only, any Officer C to execute alone funds and/or securities transfer instructions.

14.4 The prior approval of the board of the managers of the Corporation is required for the opening and/or closing of Bank Account, as well as the related powers, of the subsidiary(ies) of the Corporation."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6.500,-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous de la Chine ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, Chine, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Chine sous le numéro 100000000041765(4-2),

ici représentée par Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 10 mars 2010. La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est l'unique associée de Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée "la Société"), constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836, constituée suivant un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2009 numéro 2226, ces statuts ont été modifiés par un acte du 27 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 janvier 2010 numéro 6599, ces statuts ont été modifiés par un acte du 29 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 janvier 2010 numéro 6885, ces statuts ont été modifiés par un acte du 18 novembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2009 numéro 2519, ces statuts ont été modifiés par un acte du 30 décembre 2009 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ces statuts ont été modifiés par un acte du 31 décembre 2009 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories supplémentaires de parts privilégiées obligatoirement rachetables comme suit: les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, afin que le capital social de la Société soit représenté par cinq (5) catégories de parts sociales;

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création de deux catégories supplémentaires de parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société (les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D);

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.370.964.544.- (un milliard trois cent soixante dix millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent quarante quatre dollars américains) représenté par les 1.008.791.474 (un milliard huit millions sept cent quatre vingt onze mille quatre cent soixante quatorze) parts sociales ordinaires existantes, 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et 321.173.070 (trois cent vingt et un million cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B à un montant de USD 1.390.189.130.- (un milliard trois cent quatre vingt dix millions cent quarante neuf mille cent trente dollars américains) par l'émission de 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains);

4.- Souscription et libération de toutes les parts supplémentaires nouvellement émises par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;

5.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée et les autres étapes y relatives;

6.- Modification de l'article 11.2 des statuts de la Société;

7.- Modification de l'article 14 des statuts de la Société; et

8.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories additionnelles de parts sociales comme suit: les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D. Les

obligations et les droits respectifs de chaque catégorie de parts sociales seront déterminés dans le nouvel article 5, tel que modifié aux fins des présentes, des statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et de la résolution qui précèdent, l'Associé Unique décide de refonder l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

5.1. "Le capital social de la Société est fixé à USD 1.370.964.544.- (un milliard trois cent soixante dix millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent quarante quatre dollars américains) représenté par cinq (5) catégories de parts comme suit: 1.008.791.474 (un milliard huit millions sept cent quatre vingt onze mille quatre cent soixante quatorze) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt et un million cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, zéro (0) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, et zéro (0) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après toutes les quatre collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" et toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.- (un dollar) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2. Toutes les parts sont entièrement libérées.

5.3. Toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), et sous réserve des dispositions des présents statuts, les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de neuf (9) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, à racheter, en une ou plusieurs fois, certaines ou toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire;

(iii) sauf s'il en est autrement convenu par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à (i) si le paiement est effectué en numéraire: la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables majoré de tout dividende dû mais non payé et, le cas échéant, de toute prime d'émission y afférente non encore repayée; de telles primes d'émission ayant été affectées à des comptes de réserve de prime d'émission de la Société à cet effet ou (ii) si le paiement est effectué en nature: la valeur des actifs financés par les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et utilisés pour le paiement du prix de rachat.

De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais non payé eu égard aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sera payé avant tout rachat; et

(iv) sauf s'il en est autrement convenu, par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, vingt (20) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par la Société par lettre recommandée à chacun des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à ce porteur la classe et le nombre Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat et le prix de rachat. Le prix de rachat de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant propriétaire des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sur le compte bancaire communiqué à la Société par ce porteur avant la date de rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.4. Nonobstant les dispositions des articles 49-8 de la Loi et 5.3 des présents statuts, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, à racheter toutes (à l'exclusion de certaines parts uniquement) les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C alors émises à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire à un prix de rachat égal à tout montant et revenu (comprenant, sans limitation, dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, montant de vente) résultant au profit de la Société de l'investissement réalisé à partir des fonds générés par les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (l'"Investissement de Catégorie C"), moins tous les coûts directement liés à l'Investissement de Catégorie C. La même règle s'applique en cas de rachat des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C à la Date Finale de Rachat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, en cas de

rachat de certaines (à l'exclusion de toutes les parts) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, les dispositions de l'article 5.3 des présents statuts s'appliqueront.

Sous réserve des articles 5.6 et 5.7 ci-dessous, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C auront seulement droit au paiement de tous les dividendes ou tout autre distribution ou remboursement en capital dans la mesure où les fonds/capitaux à distribuer proviennent de l'Investissement de Catégorie C. Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C n'ont pas droit aux distributions au cas où lesdits fonds/capitaux proviendraient d'investissements réalisés par la Société autre que l'Investissement de Catégorie C.

5.5 Nonobstant les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et de l'article 5.3 des présents statuts, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, à racheter toutes (à l'exclusion de certaines parts uniquement) les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D alors émises à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire à un prix de rachat égal à tout montant et revenu (comprenant, sans limitation, dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, montant de vente) résultant au profit de la Société de l'investissement réalisé à partir des fonds générés par les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (l'Investissement de Catégorie D), moins tous les coûts directement liés à l'Investissement de Catégorie D. La même règle s'applique en cas de rachat des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D à la Date Finale de Rachat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, en cas de rachat de certaines (à l'exclusion de toutes les parts) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, les dispositions de l'article 5.3 des présents statuts s'appliqueront.

Sous réserve des articles 5.6 et 5.7 ci-dessous, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D auront seulement droit au paiement de tous les dividendes ou tout autre distribution ou remboursement en capital dans la mesure où les fonds/capitaux à distribuer proviennent de l'Investissement de Catégorie D. Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D n'ont pas droit aux distributions au cas où lesdits fonds/capitaux proviendraient d'investissements réalisés par la Société autre que l'Investissement de Catégorie D.

5.6 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A bénéficieront en priorité d'un droit de paiement eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 4.5596% par an du montant nominal du capital libéré ou crédité comme ayant été libéré. De tels droits de paiement seront échus quotidiennement et calculés sur base d'une année de 365 jours à compter de la date d'émission jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes échus au titre des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A seront dus et exigibles au titre desdites parts le dernier jour du mois de mars, juin, septembre et décembre (un "Jour de Paiement") sous réserve que si cette date n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, en Chine ou aux Etats-Unis (le "Jour Ouvrable"), lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Sous réserve des articles 5.4 et 5.5 ci-dessus, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A bénéficieront également d'un droit de paiement prioritaire eu égard à toute autre distribution ou remboursement du capital qui devient payable au titre de ces parts. Sauf disposition contraire des présentes, toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A sera prioritaire eu égard à tout autre paiement dû par la Société au titre des autres parts émises par la Société (et ce quelque soit la catégorie à laquelle les parts concernées appartiennent).

5.7 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B bénéficieront en priorité, sans préjudice et après que le paiement auquel les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ont droit ait été acquitté, d'un droit de paiement eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 10% par an du montant nominal du capital libéré ou crédité comme ayant été libéré. De tels droits de paiement seront échus quotidiennement et calculés sur base d'une année de 365 jours à compter de la date d'émission jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes échus au titre des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B seront dus et exigibles et payables au titre desdites parts le dernier jour du Jour de Paiement sous réserve que si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Sous réserve des articles 5.4 et 5.5 ci-dessus, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B bénéficieront également d'un droit à un paiement prioritaire au égard à toute autre distribution ou remboursement du capital qui devient payable au titre de ces parts. Sauf disposition contraire des présentes, toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A auront été effectués.

5.8 Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société, conformément à l'article 5.4 des présents statuts, aux porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C sera acquittée dès que les paiements dus par

la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront été effectués.

5.9 Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société conformément à l'article 5.5 des présents statuts aux porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront été effectués.

5.10 En toutes circonstances, les dividendes échus au titre des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront cumulés à compter de la date d'émission, et ce que la Société soit autorisée ou non à distribuer les fonds, en vertu de la Loi ou de toute autre disposition des statuts de la Société, au Jour de Paiement concerné; sous réserve, et ce afin d'éviter toute doute, qu'à aucun moment le montant cumulé de ces dividendes à payer ne dépasse le montant tel qu'autorisé par les dispositions de la Loi relative aux restrictions applicables au montant des dividendes pouvant être payés au titre de toute catégorie de parts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.370.964.544.- (un milliard trois cent soixante dix millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent quarante quatre dollars américains) à un montant de USD 1.390.189.130.- (un milliard trois cent quatre vingt dix millions cent quarante neuf mille cent trente dollars américains) par l'émission de 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, d'une valeur nominale de 1.- USD (un dollar américain) chacune, à souscrire en contrepartie du paiement d'un montant de USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains); le tout à être entièrement libéré par un apport en nature.

Quatrième résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Brigitte CZOSKE, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, d'une valeur nominale de 1.- USD (un dollar américain) chacune et de les libérer à hauteur d'un montant de USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains) par l'apport en nature.

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la créance détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société et de Land Breeze S.à r.l., pour un montant total USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains) (ci-après dénommée "la Créance"), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 939.689.456 (neuf cent trente neuf millions six cent quatre vingt neuf mille quatre cent cinquante six dollars américains) sur la base des deux rapports d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée "le Rapports d'Evaluation");

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie des Rapports d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et de l'existence de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et les conventions de cession sont déjà signées, preuve en a été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers; et
- la Créance consiste aujourd'hui à USD 19.224.586.- (dix neuf millions deux cent vingt quatre mille cinq cent quatre vingt six dollars américains).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Brigitte CZOSKE, en sa qualité de substituée du mandataire spécial de la Société, présentant des extraits du procès-verbal du conseil de gérance de celle-ci approuvant l'évaluation décrite ci-dessus et un certificat de cette dernière.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D d'une valeur nominale de 1.- USD (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors ladite souscription et libération et émet et alloue 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, entièrement payées d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui peut être lu comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à USD 1.390.189.130.- (un milliard trois cent quatre vingt dix millions cent quatre vingt neuf mille cent trente dollars américains) représenté par cinq (5) catégories de parts comme suit: 1.016.801.167 (un milliard seize million huit cent un mille cent soixante sept) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un million) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et 321.173.070 (trois cent vingt et un million cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 8.688.710 (huit millions six cent quatre vingt huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt six mille cent quatre vingt trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après toutes les quatre collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" ci-après toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominatives et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11.2 des statuts qui peut être lu comme suit:

" **11.2.** Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère urgent des affaires en cause, qui sera, dans ce cas, décrit dans la convocation à ladite réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont eu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des statuts qui peut être lu comme suit:

" Art. 14. Pouvoirs bancaires.

14.1 Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs bancaires applicables appropriés de la Société aussi bien que les restrictions y afférentes.

Le conseil de gérance est l'organe compétent pour nommer un ou plusieurs agent(s) signataires dûment autorisés (ci-après le "Dirigeant(s) C") en ce qui concerne un ou plusieurs comptes bancaires (ci-après le "Compte Bancaire") de la Société et ce quelque soit le type Compte Bancaire concerné (y compris notamment les comptes de liquidités, les comptes de dépôt ou de courtage) ou la juridiction concernée.

14.2 Les pouvoirs bancaires (y compris la nomination et révocation de Dirigeant(s) C) comme défini à l'article 14.1 première phrase ci-dessus, peuvent seulement être retirés et/ou modifiés moyennant une décision adoptée par le conseil de gérance.

14.3 L'ouverture, gestion, opération et/ou la fermeture de tout Compte Bancaire de la Société (y compris notamment à la négociation, acceptation, exécution, remise, modification et/ou résiliation de tous accords, contrats, documents, mandats, instructions, notifications, lettres, formulaires (au Luxembourg ou ailleurs) ainsi que tous transferts de fonds ou valeurs, telles qu'instruites par la Société, seront effectués valablement et régulièrement au moyen de la signature conjointe de tout gérant (peut importer la classe auquel il appartient) et d'un Dirigeant C, avec néanmoins la possibilité pour le

conseil de gérance d'autoriser, pour un investissement spécifique déterminé par le conseil de gérance seul, tout Dirigeant C à instruire seul les instructions de transferts de fonds ou de titres concernées.

14.4 L'approbation préalable du conseil de gérance de la Société est exigée pour l'ouverture et/ou la fermeture de tout Compte Bancaire, ainsi que tout pouvoirs y afférents, de toute(s) filiale(s) de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital ont été estimés à environ 6.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la réunion s'achève à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: B. CZOSKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11142. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010042365/601.

(100042742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Stelth Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 83.380.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix.

Le dix mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme STELTH HOLDING S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, R.C.S. Luxembourg numéro B83380, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C numéro 120 du 23 janvier 2002, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore formalisé,

ayant un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Paul KILL, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour leur mandat respectif.

4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront à l'adresse suivante L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - KILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/923. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010044292/72.

(100045314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 893.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.714.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CSP II Coinvestment, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle

County, DE 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 4309636,

here represented by Lucie Audigane, employee, with professional address at IB Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given in February 25, 2010.

The said power, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with the status of a securitization company (*société de titrisation*) within the meaning of the Law of March 22, 2004 on securitization, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.714, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, of April 7, 2009 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 901 of April 28, 2009, and which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of eight hundred eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 881,100.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eight hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 893,600.-) by creation and issue of eight hundred eighty-one thousand one hundred (881,100) new shares (the "New Shares") of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

CSP II Coinvestment, L.P., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up at their nominal value for an aggregate amount of eight hundred eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 881,100.-), together with a total share premium of thirty-one Euro cents (EUR 0.31), by contribution in kind in the same amount consisting on:

- forty-five thousand sixty-four (45,064) shares, with a nominal value of twenty-seven United States Dollars twenty-five Cents (USD 27.25) each and having an aggregate value of one million two hundred twenty-seven thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 1,227,994.-) held in the share capital of Masonite Worldwide Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of British Columbia, Canada ("Masonite");

- sixteen thousand seven hundred eighty-four (16,784) warrants issued by Masonite and convertible into shares in 2014, with a nominal value of thirty Cents (USD 0.30) each and having an aggregate value of five thousand thirty-five United States Dollars twenty Cents (USD 5,035.20);

- twelve thousand five hundred eighty-eight (12,588) warrants issued by Masonite and convertible into shares in 2016 with a nominal value of thirty Cents (USD 0.30) each and having an aggregate value of three thousand seven hundred seventy-six United States Dollars forty Cents (USD 3,776.40),

(together referred to as the "Assets").

Effective implementation of the contribution

CSP II Coinvestment, L.P., through its proxy holder, declares that:

- in the frame of the above-mentioned transfer agreement's execution, it was the sole unrestricted owner of the contributed Assets and possessed the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution is effective as of today's date without qualification;

- all further formalities are in course in Canada in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, duly represented by Mr. John Beczak, M. Alain Peigneux and M. Cedric Raths, who require the notary to act that they acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

" **Art. 6. First paragraph.** The Company's share capital is set at eight hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 893,600.-) represented by eight hundred ninety-three thousand six hundred (893.600) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

V. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CSP II Coinvestment, L.P., un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est sis c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 4309636, ici représenté par Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de "CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.714, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 901 du 28 avril 2009, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent quatre-vingt-un mille cent Euro (EUR 881.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à huit cent quatre-vingt-treize mille six cents Euro (EUR 893.600,-) par la création et l'émission de huit cent quatre-vingt-un mille cent (881.100) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

CSP II Coinvestment, L.P., prénommée, décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement à leur valeur nominale pour un montant total de huit cent quatre-vingt-un mille cent Euro (EUR 881.100,-), ensemble avec une prime d'émission de trente et un centimes d'Euro (EUR 0.31) par apport en nature d'un même montant consistant en l'apport de:

- quarante-cinq mille soixante-quatre (45.064) actions ayant une valeur nominale de vingt-sept Dollars vingt-cinq Cents (USD 27,25) chacune et une valeur totale d'un million deux cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains (USD 1.227.994,-) détenues dans le capital social de Masonite Worldwide Holdings Inc., une société existant selon le droit de la Province de la Colombie Britannique, Canada ("Masonite");

- seize mille sept cent quatre-vingt-quatre (16.784) warrants, émis par Masonite et convertibles en action en 2014, d'une valeur nominale de trente Cents (USD 0,30) chacun, ayant une valeur totale de cinq mille trente-cinq Dollars américains vingt Cents (USD 5.035,20),

- douze mille cinq cent quatre-vingt-huit (12.588) warrants émis par Masonite et convertibles en actions en 2016, d'une valeur nominale de trente Cents (USD 0,30) chacun et ayant une valeur totale de trois mille sept cent soixante-seize Dollars américains quarante Cents (USD 3.776,40),

(ensemble désignées ci-après comme les "Actifs").

Réalisation effective de l'apport

CSP II Coinvestment, L.P., par son mandataire, déclare que:

- dans le cadre de l'exécution du contrat de transfert susmentionné, il était seul propriétaire sans restriction des Actifs apportés et possédait les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces Actifs est effectivement réalisé sans réserve à compter de ce jour;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. John Beczak, M. Alain Peigneux et M. Cédric Raths, qui prient le notaire d'acter qu'ils reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-treize mille six cents Euro (EUR 893.600,-) représenté par huit cent quatre-vingt-treize mille six cents (893.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

V. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. AUDIGANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12270. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044284/156.

(100044935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alain MORHANGE, avocat, né à Metz (France), le 22 juillet 1961, demeurant à F-57070 Metz, 37, rue Chabert,

ici représenté par Monsieur Smain EL HAMEUR, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Smain EL HAMEUR, employé de bureau, né à Hayange (France), le 13 juin 1976, demeurant à F-54000 Nancy, 174, rue Jeanne d'Arc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "AM CONSEIL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146626, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 8 juillet 2009,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'activité d'intermédiaire de commerce, de renseignement commercial et le commissionnement d'affaires, à l'exclusion de toute activité de conseil économique.

L'objet de la Société est en outre l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus."

Deuxième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 20 juillet 2009, Monsieur Alain MORHANGE, préqualifié, a cédé cent cinquante (150) de ses neuf cents (900) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Smain EL HAMEUR, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par son gérant Monsieur Smain EL HAMEUR, prénommé, lequel la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter les articles 8 à 13 qui deviennent les articles 7 à 12.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: EL HAMEUR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2010. Relation GRE/2010/952. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044289/62.

(100045003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

SPC Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.235.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SPC HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.235, constituée suivant acte reçu le 22 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 de 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Kruchten, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Barnich, employé privé, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rüdiger Herres, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 23 février et 2 mars 2010

- dans le journal luxembourgeois "Letzebuerger Journal" des 23 février et 2 mars 2010.

Ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.000 (mille) actions, actuellement émises, 950 (neuf cent cinquante) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la nature des actions qui seront désormais toutes nominatives.

2. Annulation des titres au porteur en circulation pour les transformer en actions nominatives. Pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder aux modifications qui s'imposent dans le registre des actionnaires.

3. Modification subséquente du premier aliéna de l'article 4 des statuts.

4. Insertion d'un droit de préemption au profit des actionnaires en place. Insertion d'un nouvel article 5 et renumérotation des articles suivants.

5. Décision de supprimer la version anglaise des statuts.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit par un vote de 750 actions pour et 200 actions s'abstenant du vote:

Première résolution:

L'assemblée décide que les actions seront désormais toutes nominatives.

Les actions au porteur existantes seront détruites, et l'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour inscrire ces modifications au registre des actionnaires afin de refléter cette résolution.

L'assemblée décide de modifier les statuts en supprimant toute référence à des actions au porteur, et modifie ainsi le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1.** Les actions sont et resteront nominatives."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'instaurer un droit de préemption par l'ajout d'un nouvel article 5 qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** La cession des actions qui sont toutes nominatives, ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions nominatives de la société. Les signatures du cédant et du cessionnaire peuvent être reçues sur le registre des actions nominatives dont il s'agit ou sur des feuilles de transfert et d'acceptation qui seront annexées audit registre.

Tous les frais éventuels résultant du transfert sont à charge du cessionnaire.

La société peut exiger que les signatures des parties apposées sur les feuilles de transfert soient certifiées par un officier public, un agent de change ou une banque.

Les titres sur lesquels les versements échus ont été effectués sont seuls admis au transfert.

La cession des actions est en outre soumise aux conditions suivantes: Toutes mutations, quelle qu'en soit la cause devront, pour devenir définitives et opposables à la société, être agréées par le conseil d'administration, sauf en cas de succession légale, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions ci-dessus, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'1 (un) mois commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat qui est fixé chaque année par l'assemblée générale après adoption du bilan; ce point doit être porté à l'ordre du jour. En aucun cas, le prix de rachat ne pourra être inférieur au plus bas de la valeur nominale de l'action ou l'actif net par action. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'assemblée générale suivante et ne peut être modifié entretemps que par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date."

L'assemble décide de renuméroter les articles suivants.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société qui ne seront désormais rédigés qu'en français.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. KRUCHTEN, L. BARNICH, R. HERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11067. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010044310/100.

(100045024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

EFFIPLEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 150.337.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société anonyme "P.N. INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84629,

ici représentée par Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EFFIPLEX", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150337, (la "Société"), a été constituée originairement sous l'empire de la législation belge, en date du 21 janvier 2005,

et que la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 2 février 2010.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société ("Associé Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Windhof à L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associée Unique nomme Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, né à Nancy (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, comme gérant supplémentaire de la Société, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BIC - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/930. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010044303/43.

(100045152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Lux-Bowling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 48.227.

Im Jahre zweitausendzehn, am elften März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- (1) Herr Bruno Josef ENDRES, Kaufmann, wohnhaft in Alter Postweg 15, D-63801 Kleinostheim;
- (2) Herr Hartmut HOOPS, Kaufmann, wohnhaft im Grabensmoor 8, D-27578 Bremerhaven;
- (3) Herr Gerardus Antonius Matthijs BATEN, Kauffmann, wohnhaft in Potmeer 7, NL-4651 ZJ Steenbergen;
- (4) Herr Alexander ENDRES, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Weitlingstrasse 15, D-63743 Aschaffenburg;
- (5) Herr Jan-Oliver HOOPS, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Johannisburger Str. 22, D-27580 Bremerhaven, alle hier vertreten durch Herrn Francois TURK, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund von fünf (5) ihm erteilten Vollmachten, welche, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorgenannter Vollmachtnehmer, handelnd in vorerwählter Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, folgendes, im Namen der fünf (5) vorgenannten Komparenten, zu beurkunden:

I.- Die obengenannten Komparenten sind zusammen mit Herrn Matthijs Nicolaas Gerardus BATEN, Kaufmann, wohnhaft in Potmeer 7, NL-4651 ZJ Steenbergen der bei dieser Generalversammlung weder anwesend noch vertreten ist, die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LUX-BOWLING“, mit Sitz in 11, rue du Brill, L-3898 Foetz, gegründet gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen am 11. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 452 vom 12. November 1994, Seite 21688.

Besagte Gesellschaft wurde eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 48227.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung vom 11. Juli 1994 nicht abgeändert.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde rechtlich einberufen durch Einberufungsschreiben enthaltend die Tagesordnung, welche an sämtliche sechs obengenannten Gesellschafter am 1. März 2010 verschickt wurden.

Eine Ablichtung aller dieser Einberufungsschreiben wurde dem amtierenden Notar zur Kenntnisnahme vorgelegt.

III.- Die entsprechende Tagesordnung für diese Generalversammlung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2.- Ernennung von Herrn Hartmut HOOPS, Kaufmann, wohnhaft im Grabensmoor 8, D-27578 Bremerhaven, als alleiniger Liquidator der Gesellschaft und Festlegung seiner Befugnisse.

3.- Verschiedenes.

IV.- Von den eintausendfünf (1'005) Gesellschaftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von VIERUNDZWANZIGTAUSENDNEUNHUNDERTDREIZEHN Komma NEUNUNDZWANZIG ZWEIUNDNEUNZIG EURO (24.913,2992 EUR) darstellen, sind siebenhundertvierundfünfzig (754) Gesellschaftsanteile auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten.

Sodann stellt der Vollmachtnehmer, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, fest, dass die, in Artikel zwölf (12) der Gesellschaftssatzung erforderlichen Mehrheiten erreicht wurden, und dass demzufolge dieselbe Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann.

Noch allem Vorstehenden geht die Versammlung zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Diskussion fasst sie alsdann, jeweils einstimmig, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ernennt hierzu:

Herrn Hartmut HOOPS, Kaufmann, wohnhaft im Grabensmoor 8, D-27578 Bremerhaven, vorgenannter Gesellschafter,

zum alleinigen Liquidator der Gesellschaft „LUX-BOWLING, GmbH“, vorbezeichnet.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt dem vorgenannten Liquidator folgende aufgeführte Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung des einzigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung einholen zu müssen.

Der Liquidator kann dazu den Herrn Hypothekensbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizialeintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden hat der Vollmachtnehmer der vorgenannten Kompartenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. TURK, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 15. März 2010. Relation: EAC/2010/3063. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042339/80.

(100043131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

AlphaHouse Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.118.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the fifteenth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- The private limited company SABLE HOLDINGS LLC., a New York, company, of New York State, Department of State, Division of Corporations, State Records and Uniform Commercial Code with its registered office at Albany, NY 12231, New York, USA, duly represented by Mrs Valérie Fisson, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr Paulo Duarte Pereira de Almeida, businessman, with residence at Avenida de República, number 14, 6. Andar, 1050-191, Lisboa, Portugal, duly represented by Mrs Valérie Fisson, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

Such appearing parties requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of AlphaHouse Investments S.A..

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of 100.- EUR (one hundred Euro) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties have subscribed for the number of shares as follows:

1.- The private limited company SABLE HOLDINGS LLC, pre-named, three hundred and nine shares,	309
2.- Mr. Paulo Duarte Pereira de Almeida, pre-named, one share,	<u>1</u>
Total: three hundred and ten,	310

All the 310 (three hundred and ten) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Dennis Bosje, born on November 20, 1965 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

- Mr Sinan Sar, born on June 5, 1980 in Luxembourg, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

- Mrs Valerie Fisson, born on November 11, 1975 in Aye, Belgium, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company Kohnen & Associates S.à r.L, R.C.S. Luxembourg B 114190, with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5. The registered office of the company is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quinze mars.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société (private limited company) SABLE HOLDINGS LLC, une société de New York, de l'Etat de New York, Department of State, Division of Corporations, State Records and Uniform Commercial Code avec siege social à Albany, NY 12231, New York, USA, dûment représentée par Madame Valérie Fisson, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2.- Monsieur Paulo Duarte Pereira de Almeida, homme d'affaires, avec domicile à Avenida de República, numéro 14, 6. Andar, 1050-191, Lisbonne, Portugal, dûment représenté par Madame Valérie Fisson, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AlphaHouse Investments S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' "associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants ont déclaré souscrire pour le nombre d'actions comme suit:

1.- La société (private limited company) SABLE HOLDINGS LLC, prénommée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Paulo Duarte Pereira de Almeida, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les 310 (trois cent dix) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, a été évalué à environ mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Dennis Bosje, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

- Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

- Madame Valérie Fisson, née le 11 novembre 1975 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S Luxembourg numéro B 114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

5. Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FISSON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2010. Relation GRE/2010/968. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044319/369.

(100044742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Gicema Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.847.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 30 décembre 2009

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010043525/16.

(100044720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

—
Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043518/13.

(100043516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Marques Balci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 55, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 108.678.

—
Suite aux cessions de parts sociales de Mme Alime BALCI, M. Christian SAUBER et Mme. Sylvia MARQUES datés du 14 juillet 2009, les parts sociales sont réparties comme suit:

M. Charle MULLER est l'associé unique de la société, en tant que propriétaire des 500 parts sociales représentant 100% du capital de la société.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2009:

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Christian SAUBER, demeurant au 36, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange de son poste de gérant unique de la société.

En remplacement de son mandat, les associés ont nommé M. Charles MULLER, demeurant professionnellement au 55, Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg, gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010042723/20.

(100042773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.
